



# Mairie de Vert-le-Grand (91810)

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

CANTON DE RIS-ORANGIS

Téléphone : 01.64.56.02.72

Télécopie : 01.64.56.22.55

E-mail : commune-vert-le-grand@wanadoo.fr

## Arrêté temporaire

**N° 086/22**

**Portant la réglementation de la circulation et du stationnement.**

Circulation et Stationnement interdits

**ROUTE DE LEUDEVILLE  
RUE DU FOSSEE DE CHATRES**

**Le Maire de VERT LE GRAND,**

**VU**, le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 et L2213-2,

**VU**, le Code de la Route et notamment ses articles R 417-1, R 417-12, R 411-25, R 411-26, R 411-27, et 411-8,

**VU**, le Code de la Voirie Routière,

**VU**, la loi n° 82 213 en date du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n°82 623 en date du 22 juillet 1982,

**VU**, le décret n° 86 475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,

**VU**, le décret n° 86 476 du 14 mars 1986 portant sur la modification de l'article R 26 du Code Pénal,

**VU**, l'arrêté Interministériel en date du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière des routes et les textes subséquents le modifiant et le complétant,

**CONSIDERANT**, la demande présentée par la société **EIFFAGE ENERGIE IDF, 14 - 16 Rue Gustave EIFFEL, 91100 CORBEIL ESSONNES**

**CONSIDERANT**, la nécessité de réglementer temporairement la circulation et le stationnement afin de ne pas compromettre la sécurité publique pendant la durée des travaux :

### **TERRASSEMENT POUR RESEAU CAMERA**

**CONSIDERANT**, qu'il incombe à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des usagers et la commodité de la circulation.

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** A compter du **15 Décembre 2022**, la circulation et le stationnement véhicules, seront interdits à l'intérieur de la zone délimitée par des barrières, jusqu'à la fin des travaux.

**ARTICLE 2 :** A compter du **15 Décembre 2022**, la circulation des véhicules, sera réduite à l'intérieur de la zone délimitée par des panneaux de signalisations à 20 km/h, jusqu'à la fin des travaux au carrefour suivant :

### **ROUTE DE LEUDEVILLE – RUE DU FOSSEE DE CHATRES**

**ARTICLE 3 :** Des panneaux de signalisation de type AK5, K5 et B14 conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle ainsi que des barrières seront mis en place par l'entreprise.

**ARTICLE 4 :** Pendant toute la durée des travaux, un panneau portant copie du présent arrêté sera apposé à l'origine et à la fin de la zone d'activité.

Ampliation du présent arrêté sera transmise :

**ARTICLE 5 :** A la Direction Départementale de l'Equipement,  
Au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BONDOUFLE  
Aux Corps des "Sapeurs-Pompiers de VERT LE GRAND et D'EVRY,  
A l'entreprise EIFFAGE ENERGIE IDF  
A la Police Municipale de VERT LE GRAND,  
Qui sont chacun chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VERT – LE – GRAND, le lundi 12 décembre 2022

Le Maire,

T. MARAIS

